

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS « Un visiteur surprise à l'Office de Tourisme »

ARTICLE 1 : OBJET

L'Office de Tourisme Dieppe-Normandie Tourisme, sis Pont Jehan Ango, Quai du Carénage à Dieppe (76200), organise, du samedi 20 au samedi 27 décembre 2025, un jeu-concours intitulé « La valise mystère », selon les modalités décrites ci-dessous.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le jeu est gratuit et ouvert à tous les enfants.

Un visiteur surprise à l'Office de Tourisme : des objets à l'intérieur de l'Office de Tourisme ont été retrouvés un peu partout, à eux de découvrir à qui il appartient. Les enfants doivent mener l'enquête et nous dire à qui il pense que ces objets appartiennent.

ARTICLE 3 : JURY ET DÉSIGNATION DU GAGNANT

Tous les enfants qui auront trouvé la bonne réponse auront le droit de tourner la roue des cadeaux, et ainsi remporter un cadeau.

Les décisions de l'Office de Tourisme sont sans appel.

ARTICLE 4 : DOTATION

Les enfants qui auront tourné la roue des cadeaux pourront gagner soit un chocolat, soit des entrées à L'Ilot pirate ou au bowling ou des goodies de l'Office de Tourisme.

Le lot ne peut donner lieu à aucune contrepartie financière ni être échangé. L'Office de Tourisme se réserve le droit de remplacer le lot par un autre de valeur équivalente.

ARTICLE 5 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours (nom, coordonnées, âge de l'enfant) sont utilisées uniquement pour sa bonne organisation ; elles ne feront l'objet d'aucune exploitation commerciale.

Conformément au règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), chaque représentant légal dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition.

Ces droits peuvent être exercés auprès du Délégué à la Protection des Données de l'Office de Tourisme :

Eric Barbry – Cabinet Racine – 40, rue de Courcelles, 75008 Paris – 01 44 82 43 00 – dpo-dieppetourisme@racine.eu

En cas de désaccord, une réclamation peut être déposée auprès de la CNIL.

ARTICLE 6 : RESPONSABILITÉS

La participation implique l'acceptation complète et sans réserve du présent règlement. Toute fraude, tentative de tricherie ou non-respect des règles entraînera la disqualification du participant.

L'Office de Tourisme ne saurait être tenu responsable d'éventuels dysfonctionnements techniques ou organisationnels.

Il se réserve le droit d'interrompre ou d'annuler le concours sans préavis en cas de force majeure.

Fait à Dieppe, le 5 novembre 2025

Le Directeur,

Ludovic CARDONA-GIL

